

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

**Etaient présents :** Mmes Pascale WEBER, Mireille TOURAILLES, Sandrine HOLOYE,  
MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Hugues ALORY, Sylvain REILLE, Pierre GERMAIN.

**Etaient absents excusés :** Mme Sylvie FEUILLADE, pouvoir à Mr Olivier PLANARD  
Mme Marie-Anne MANDET, pouvoir à Mme Pascale WEBER.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Actualisation de la part scolaire privée des attributions de compensation
- Convention refacturation du bassin de rétention
- Rénovation chemin d'accès au château d'eau
- Mise en place du bureau des élections
- Questions diverses

### I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est publié sur le site de la mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique.

### II. Actualisation de la part scolaire privée des attributions de compensation

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Sommières a renouvelé la convention avec l'établissement scolaire privé Maintenon. Il précise qu'il convient d'actualiser le montant de la part scolaire privée des attributions de compensation pour les années 2026 à 2028. Pour 2025-2026, le montant sera pour la commune de 3.146 € pour 4 enfants. Après discussion, le conseil municipal approuve l'actualisation

Nombre présents : 08      Nombre de suffrages : 10      Abstention : 3      Pour : 5      Contre : 2

### III. Convention refacturation du bassin de rétention

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de signer une convention concernant la refacturation du bassin de rétention. Les membres du conseil ayant besoin d'avoir davantage de renseignements sur le détail de la facture, ce point est reporté au prochain conseil municipal

### IV. Rénovation chemin d'accès au château d'eau

Monsieur le Maire présente le devis proposé par l'entreprise CARLES Guillaume Terrassement dont le montant s'élève à 4.017,60 €. Après discussion, le conseil municipal accepte ce devis.

### V. Mise en place du bureau des élections (point ajourné)

### VI. Questions diverses :

- Remplacement de Christophe / M. VALENTIN Mattis de Calade effectuera un remplacement d'un mois à partir du 09 février 2026.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 25 minutes.

Le Maire,  
François GRANIER



La Secrétaire,  
Mireille TOURAILLES

